Chantiers de la jeunesse

Insignes de grades ou des fonctions

Les groupements

Pascal Laforest

Une instruction provisoire parue au bulletin officiel du 22 août 1940 (BPO 1), décrit les nouveaux grades pour les CJF. Ceux-ci sont sur un fond de drap kaki de 6,5cm sur 5 cm à base de chevrons et de barres (figure 1).

Un nouveau système de grade voit le jour en novembre 1940 (BPO 12). Les grades sont matérialisés par une barrette de 10 cm X 2,5cm en drap ou en moire, blanche pour le commissariat général, bleu pour les commissariats régionaux et rouge pour les groupements, elles se place à 1 cm du haut de la poche de poitrine et sur tous les effets. Le grade proprement dit est défini par des étoiles, barres ou chevrons. (Figure 2)

Certaines fonctions (adjoint) sont indiquées par des barres verticales dorées de 0,5 cm de large, se plaçant a 1,5cm des bords la barrette. Certaines appellations ou grade sont confus la même barrette par exemple rouge à trois barres verticales dorées désigne : un Commis de 5 à 7eme catégorie, un Chef Moniteur de 2,3 ou 4eme classe, un Chef Ouvrier de 5 à 7eme catégorie et un Moniteur de 1ere classe.

Les instructions interministérielles, des 15 décembre 1941 et 12 juillet 1942, confortent et précisent le système. (Figure 3)

Le personnel féminin, infirmière, assistante sociale a lui aussi le même système de grade, de couleurs, et de fonctions. Toutefois les dimensions sont plus réduites : 6,5 cm x 1,5 cm. Une croix rouge dans un cercle blanc, identifie les infirmières. Les lettres AS, identifie les assistantes sociales, à l'instar des cadres masculins des barres verticales indiquent certaines fonctions.

Beaucoup d'anciens des chantiers tenteront d'obtenir une équivalence avec les grades militaires lors de l'engagement dans l'armée de libération.

Bien sûr la réalisation de ces barrettes va être perturbé par le manque de matière première, entre les réalisations de maitre tailleur et avec des confections plus ou moins artisanales, les « variations » sont nombreuses. Nous trouvons ainsi des barrettes « souples », des dimensions approximatives pour les barrettes, pareillement pour les barres, étoiles etc.

Les modes de fixations diffèrent beaucoup, 2, 3, 4 ou 5 agrafes, des boutons pressions, épingles de sureté certaines semblent destinées à être cousues, les paniers à ouvrage des épouses ou des mères vont être largement mis à contributions. Mais pour une « organisation » improvisée au moment de la défaite, même si elle est fortement calquée sur l'Armée, les Chantiers de jeunesse vont réussir à se munir d'une organisation fonctionnelle, se dotant d'uniformes, de grades, et d'insignes. Le tout en innovant par rapport à tout ce qui existe.

PREMIERE ARMEE FRANCAISE.
ETAT-MAJOR-I° BUREAU.
N°4.649/I-CH-7.

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS.

Référence: D-M- n° 868-EMGG/I en date du 24.I.45. notifiée le 26.2.45. sous n° I736-I/CJ7.

DEMANDE.

L'instruction n°868-EMGG/I du 24 Janvier I945 relative à l'incorporation dans l'Armée de cadres des ex-chantiers de la Jeunesse a fixé le grade a attribuer a ces cadres: Il est demandé si l'ancienneté dans e grade doit être décomptée a partir u jour de l'incorporation dans l'Armée ou de la nomination de chef dans les ex- chantiers de la Jeunesse.

REPONSE.

L'ancienneté dans le grade attribué doit être décomptée à partir du jour de la nomination de chef dans les ex- chantiers de la Jeunesse.

P.C/ le 29 mai I945
P.O. le Cdt. CERUTTI S/ ch. du I° Bur
Signé: CERUTTI.

NOTIFICATION DE LA III° DIA SOUS N° 6.I3I / I EN DATE DU 2 JUIN I945.

III° DIVISION D'INFANTERIE ALGERIENNE.
Centre d'instruction divisionnaire n° 3

N° 2697 / DC.

Copie conforme notifiée à: CP3-CP5-CP49-CS.

P.C. le 5 JUIN I945

Le Chef de Bataillon CHABROL Cdt. le C.I.D.3.

Signé: CHABROL.

Equivalence entre les grades militaires et les grades chantiers

Jeune *= 1ere ou 2eme classe*

Second d'équipe *= Caporal*

Chef d'équipe *= Caporal-Chef / Sergent*

Chef d'atelier *= Sergent-Chef / Adjudant*

Assistant *= Aspirant / Sous-Lieutenant*

Commissaire Assistant *= Lieutenant*

Commissaire Adjoint *= Capitaine / Chef de Bataillon*

Commissaire Chef de Groupement *= Colonel*

Figure 1 règlement aout 1940 grade :Adjoint au Chef de groupement



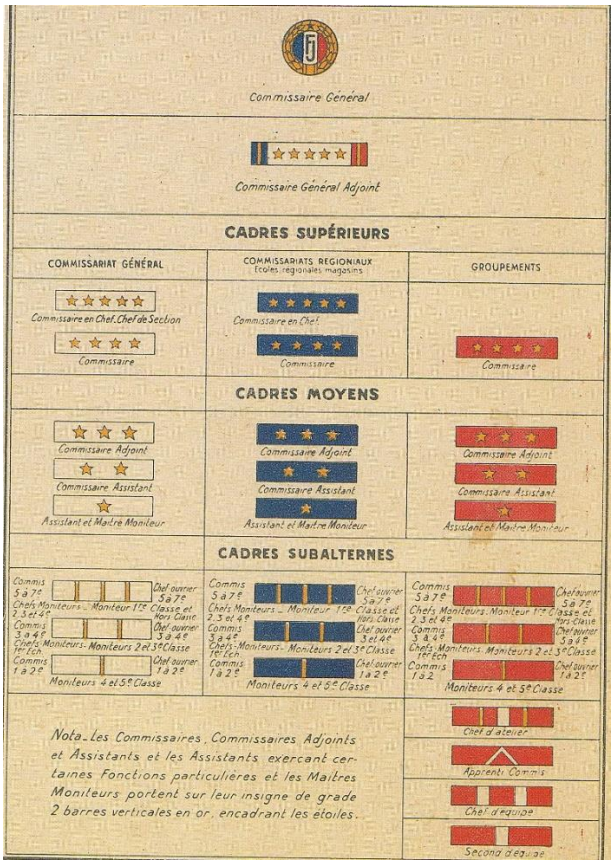


Figure 2 : instruction novembre 1940

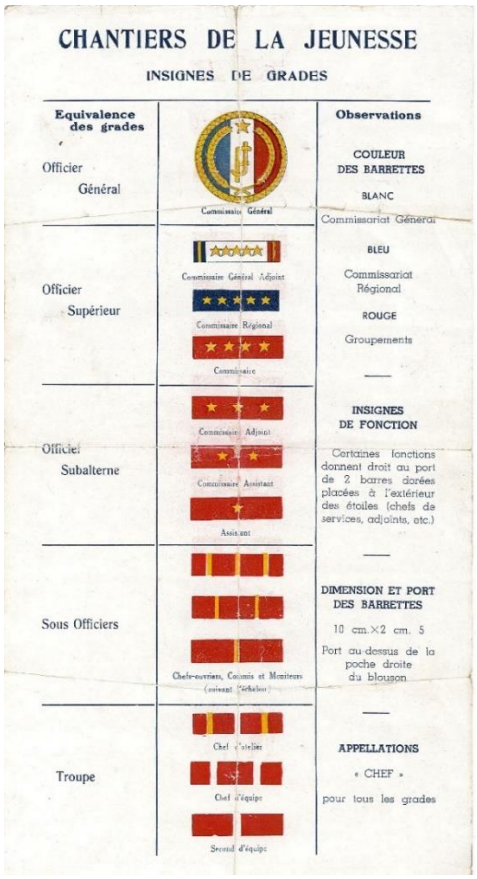


Figure 3 : Instruction 1941/1942



Chefs d'équipe du CJF 2

Pour ne pas alourdir la présentation, nous montrons ici quelques exemples de verso et leur système de fixation.



Les grades :



Commissaire



Commissaire Adjoint



Commissaire Assistant



Commissaire Assistant



Commissaire Assistant



Commissaire Assistant



Chef de Groupe



Chef de Groupe



Chef de Groupe



Assistant Chef de Groupe



Assistant Chef de Groupe



Assistant Chef de Groupe



Chef d’atelier



Chef d’atelier



Chef d’atelier



Chef d’Equipe



Chef d'Equipe



Chef d'Equipe



Chef d'Equipe



Second d'Equipe



Second d'Equipe



Second d'Equipe



Commis/Moniteur 5eme à 7eme classe



Commis/Moniteur 3eme à 4eme classe



Commis/Moniteur 3eme à 4eme classe



Commis/Moniteur 1ere à 2eme classe



Commis/Moniteur 1ere à 2eme classe



Apprenti Commis

Apprenti Commis



Infirmière



Assistante sociale



Cadres subalterne du CJF 44



Mariage d’un cadre du CJF 34

Les Commissariats régionaux

Se basant sur les mêmes instructions les Commissariats Régionaux vont adopter les barrettes de grade sur fond bleu. Les grades sont matérialisés par une barrette de 10 cm X 2,5cm en drap ou en moire, à l'identique des Groupements.

Si l'attribution des barrettes rouges aux CJF ne pose pas de grand problème, les bleues cependant sont plus incertaines. Chez Jeunesse et Montagne les barrettes sont bleues, parfois plus « ciel » mais dans cette période de pénurie de matière première, le bleu va prendre une dénomination « large ». Les Cadets d'Algérie, mouvement de jeunesse dépendant de la Légion Française des Combattants, vont eux aussi adopter le système de grade « barrette », avec une alternance entre les barrettes à fond gris et les barrettes à fond bleu. Les seules barrettes bleues attribuables sans équivoque au Cadets d'Algérie sont celle des cadettes (l'organisation est mixte), qui bien qu'ayant un fond uniforme se distinguent par des barres verticales argentées au lieu de dorées.

Une barrette bleue à deux barres verticales dorées désigne : un Commis de 3 à 4eme catégorie, un Chef Moniteur de 1er échelon, un Chef Ouvrier de 3 à 4eme catégorie et un Moniteur de 2 ou 3eme classe, ou un Chef Départemental dans les Cadets d'Algérie, ou un Maitre spécialiste chez Jeunesse et Montagne.

Le reste des dispositions règlementaires est à l'identique des groupements, pour les fonctions d'adjoint, et pour les infirmières et assistantes sociales. Toutefois nous rencontrons dans plusieurs collections des barrettes qui ne sont pas présentent dans les différentes instructions de 1940 ou 1941.Les barrettes marquées OA, identifiées pour le moment comme « Ouvrier d'Administration » se trouvent en cannetille ou en broderie blanche, les barrettes avec un chevron blanc, identique aux Apprentis Commis sur fond rouge, ainsi que des barrettes de Chef d'équipe. Ces grades n'existent pas non plus dans les autres organisations contemporaines, il est possible que les Commissariats Régionaux aint eu besoin, pour assurer leur fonctionnement de grades subalternes.

Les grades :



Commissaire en chef



Commissaire



Commissaire



Commissaire Adjoint



Commissaire Adjoint



Commissaire Assistant



Commissaire Assistant



Assistant / Maitre monteur



Assistant / Maitre monteur



Commis/Moniteur 5eme à 7eme classe



Commis/Moniteur 2eme à 4eme classe



Commis/Moniteur 1eme à 2eme classe



Chef d'Equipe ?



Apprenti Commis ?



Ouvrier Administratif ?



Infirmière



Assistante sociale diplômée d'état

Le Commissariat General

Les barrettes de grade du commissariat général sont, elles, sur fond blanc, se sont bien évidement les moins nombreuses et les plus rares. Les dispositions sont identiques aux autres échelons des Chantiers de Jeunesse.

Les grades :



Commissaire en chef



Commissaire



Commissaire



Commissaire Adjoint



Commissaire assistant



Commissaire et maitre moniteur



Commissaire et maitre moniteur



Commis/Moniteur 5eme à 7eme classe



Commis/Moniteur 3eme à 4eme classe



Commis/Moniteur 1ere à 2eme classe



Infirmière diplômée d'état



Commissaire sociale

Le Commissaire général, (Le général de La Porte du Theil) porte un insigne en forme de médaillon, deux épis de blé stylisés reliés à la base l'encadre, au centre les initiales F.J. entrelacées, brodées sur un fond aux couleurs nationales. Cet insigne a un diamètre de 66 mm.



Le Commissaire général adjoint, porte une barrette blanche à 5 Etoiles avec une extrémité bleue, l'autre rouge.

